

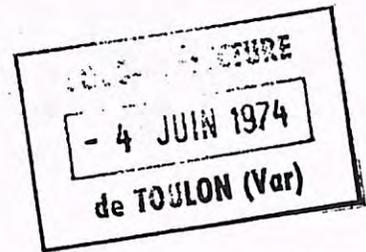
REPUBLICQUE FRANCAISE

MAIRIE DE LA SEYNE SUR MER

SEANCE DU 30 MAI 1974

OBJET : ELECTION D'UN ADJOINT

Nombre de Conseillers
en exercice : 32



L'an mil neuf cent soixantequatorze, le trente et un mois de MAI, le Conseil Municipal de LA SEYNE SUR MER s'est assemblé en session extraordinaire, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur PAUL Maurice, premier Adjoint au Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. PAUL Maurice - M. PEIRE Alexandre - M. AUTRAN Marius -
M. ROCHILD Marius - MME DUPOYET Yvette - MME MERLE Marie-Louise - M. MEUNIER
Louis - M. SILVY André - M. SALVETTI André - M. DUTTO Camille - M. CAURO Pierre -
M. RICHARD Georges - M. BREMOND Jacques - M. GARCIA Michel - M. SPECHER Jean -
M. MARTINEZ René - M. HUGONNET Daniel - M. BREMOND Louis - M. BARTOLI Antoine -
M. BACCHI Jean - MME CAPOBIANCO Lise -

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur GIOVANNINI Philippe	donne procuration à	Monsieur PAUL Maurice
Madame VINCENT Josette	-d°-	Madame DUPOYET Yvette
Monsieur PASSAGLIA Jean	-d°-	Monsieur SILVY André
Monsieur LEYRET Félix	-d°-	Monsieur PEIRE Alexandre
Monsieur JOUVENCEAU Etienne	-d°-	Monsieur MEUNIER Louis
Madame CALOU Madeleine	-d°-	Madame CAPOBIANCO Lise
Madame PAGANELLI Armande	-d°-	Madame MERLE Marie-Louise
Monsieur GRIMAUD Joseph	-d°-	Monsieur BREMOND Louis
Monsieur DAUBAN René	-d°-	Monsieur MARTINEZ René
Monsieur DIMO Raymond	-d°-	Monsieur GARCIA Michel
Monsieur CAYOL Claude	-d°-	Monsieur BREMOND Jacques

Madame CAPOBIANCO Lise a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

LE CONSEIL AINSI CONSTITUE,

Monsieur l'Adjoint PAUL

expose à l'Assemblée que

.../...

par délibération en date du 18 avril 1974 approuvée le 29 avril 1974 par Monsieur le Sous-Préfet, le Conseil Municipal décidait de pourvoir au remplacement de Monsieur LEYRET Félix qui a donné démission de ses fonctions de 6ème adjoint.

Conformément à l'article 58 du Code d'Administration Communale le rapporteur invite le Conseil à procéder à l'élection d'un adjoint.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis ferme son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	23
- A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral.....	0
- RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés.....	23
- MAJORITE ABSOLUE.....	12

A obtenu :... M. SPRECHER Jean..... 23 voix

M. SPRECHER Jean, Conseiller Municipal, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé élu.

Et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme
Le Député-Maire



VU

Toulon le 29 avril 1974

P. le Sous-Préfet
Le Secrétaire en Chef